

## Qu'est-ce qu'une guidance budgétaire ?

Mise à jour : Mardi 10 octobre 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale

---

La **guidance budgétaire** est une **aide pour gérer votre budget**.

Un travailleur social **établit avec vous votre budget**:

- il liste vos **revenus**;
- et il analyse vos **dépenses**.

Il vous guide et vous assiste mais **il n'agit pas à votre place**. Vous gardez le contrôle de vos comptes bancaires.

L'objectif de la guidance budgétaire est de vous faire **acquérir les bons réflexes de gestion de votre budget**

La guidance budgétaire est un **service accessible à tous**, sans conditions de revenus.

La guidance budgétaire est un service **gratuit proposé par les CPAS**. Certaines associations la pratiquent également, par exemple certains plannings familiaux.

Le travailleur social n'a pas pour mission de négocier des plans de paiement pour vos dettes avec les créanciers.

**Si vos problèmes financiers sont trop importants**, il vous orientera vers un service de médiation de dettes amiable.

A l'inverse, quand vous vous adressez à un service de médiation de dettes amiable, il doit vous proposer une guidance budgétaire.

Vous êtes libre de l'accepter ou pas.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale \(Région wallonne\).](#)

#### Les documents types

[Exemple de grille budgétaire.](#)

